

# L' A P Ô T R E

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME VII

QUÉBEC, JUIN 1926

N° 10

## Autre angle

**L**E problème scolaire ontarien et celui de notre province ne se ressemblent pas. Nous avons chez nous le problème juif qui affecte actuellement les Anglo-protestants de Montréal, et qui pourrait peut-être avant longtemps affecter tout notre régime scolaire, si nous nous montrions incapables de lui trouver une solution acceptable.

Le régime scolaire de la province de Québec sait mettre chacun à sa place et donner à chacun ce qui lui appartient. Le problème juif est né de notre politique d'immigration, ensuite de notre politique de naturalisation. Il pourrait nous conduire demain à la neutralité scolaire.

Le gros de notre problème scolaire n'est pas là cependant : il se résume surtout en une question de logement. Chaque année, nos principales commissions scolaires répètent la même chanson : il est impossible de loger tous les enfants d'âge scolaire.

En Ontario, c'est autre chose. C'est d'une part le problème bilingue né d'une idée de persécution ou d'une fausse manœuvre assimilatrice. Il comporte la méconnaissance du droit des parents et de l'accord confédératif.

Un peu de bonne volonté et d'esprit de justice suffirait à le régler.

Il en est un autre plus profond et beaucoup plus grave que nous signale une campagne depuis longtemps entreprise en faveur de ce qu'on appelle la consolidation des écoles rurales. On cherche à centraliser l'école de campagne, à faire disparaître l'école du rang pour n'organiser que de plus grandes écoles desservant même tout un canton.

D'où vient cette campagne qui ne peut convenir également aux centres français et aux centres de langue anglaise ? Du fait que l'école ontarienne coûte cher, dit-on, parce que le nombre des écoles est disproportionné aux nombre des enfants qui les fréquentent.

On croit que l'école de canton serait plus efficace au point de vue enseignement que la petite école, et qu'au surplus elle coûterait moins cher, par ce que sous le contrôle d'une administration centrale, et contenant plus d'élèves.

Ces prétentions sont encore loin d'être établies. L'école de canton apporterait avec elle un problème de transport qui dans un pays comme le nôtre devrait coûter cher et créer bien des embarras au chapitre de l'assiduité.

Le *Catholic Record* nous donnait, il y a quelques semaines, ce qu'on pourrait peut-être appeler le fin fond du problème, et cela dans un article qu'il intitulait "Le suicide de la race rurale".

Il affirme qu'en mettant ce fait de côté, on a ignoré jusqu'ici dans cette discussion le point vital de la situation. Il apporte ensuite un extrait de discours du premier ministre ontarien, dans lequel on trouve ces statistiques révélatrices :

" Nous avons 5,487 écoles dans la province et près de 5,000 d'entre elles sont des écoles à une pièce unique. Nous avons dans la province sept écoles ayant une assistance moyenne d'un élève; 19, de deux élèves; 45, de trois; 97, de quatre; 173 de 5 et 660 d'une moyenne de 9 élèves. En d'autres termes plus de 13% des écoles d'Ontario ont une moyenne d'assistance de moins de 10 élèves. Le coût moyen par élève dans la province est de \$80.26; mais dans ces écoles il est de \$139.00."